

Appendice 4

Programme des tests et stages de revalidation des brevets de capitaine et de second capitaine de navires armés au commerce ou à la plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 (et de capitaine et second capitaine de navires d'une jauge brute inférieure à 500 n'effectuant pas des voyages à proximité du littoral – Règle STCW II/3) ainsi que du brevet de capitaine de pêche

Références STCW

- Section A-II/2: Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des brevets de capitaine et de second de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500
- Tableau A-II/2 : Norme de compétence minimale spécifiée pour les capitaines et seconds de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500

Compétences

Fonction Navigation

1. Planifier un voyage et diriger la navigation
2. Déterminer la position et vérifier l'exactitude du point en résultant par tous les moyens disponibles
3. Déterminer les erreurs du compas et en tenir compte
4. Coordonner les opérations de recherche et de sauvetage
5. Établir les dispositions et procédures relatives à la tenue du quart
6. Maintenir la sécurité de la navigation en utilisant les renseignements fournis par le matériel et les systèmes de navigation pour faciliter la prise de décision
7. Garantir la sécurité de la navigation en utilisant les ECDIS et les systèmes de navigation connexes permettant de contribuer à la prise de décisions*
8. Établir les prévisions des conditions météorologiques et océanographiques
9. Faire face à une situation d'urgence concernant la navigation
10. Manœuvrer un navire dans toutes les conditions
11. Faire fonctionner les commandes à distance de l'installation de propulsion et des machines et systèmes auxiliaires

Fonction manutention et arrimage de la cargaison

12. Planifier et garantir la sécurité du chargement, de l'arrimage, de l'assujettissement et du déchargement des cargaisons ainsi que leur protection au cours du voyage*
13. Évaluer les défauts et dommages signalés des espaces à cargaison, panneaux d'écouilles et citernes à ballast et prendre les mesures appropriées*
14. Transporter des marchandises dangereuses*

Fonction contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord

15. Contrôler l'assiette, la stabilité et les contraintes
16. Surveiller et contrôler le respect de la réglementation et des mesures visant à assurer la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sûreté et la protection du milieu marin
17. Maintenir la sécurité et la sûreté de l'équipage et des passagers du navire et veiller à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner
18. Élaborer des plans d'urgence et de maîtrise des avaries et être capable de faire face aux situations d'urgence
19. Faire preuve d'aptitude à l'exercice de l'autorité et à la gestion

Remarque concernant les tests et stages

Il convient de s'assurer lors des tests et stages de revalidation des brevets de capitaine et de second que le candidat satisfait également à la norme de compétence minimale spécifiée pour les officiers chargés du quart à la passerelle

Test

Anglais SMCP

- Nature du test : évaluation de la compétence 7 du programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargés du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500, sous forme d'une interrogation orale sur les phrases SMCP.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Annexe II de l'arrêté du 24 juillet 2013 modifié relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime

Simulateur de navigation et de manœuvre / Navigation / Météorologie / Règles de barre

- Nature du test : évaluation des compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sous forme de mises en situation sur simulateur agréé et d'interrogations orales.
- Durée minimale du test : 4 heures.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement

- Nature du test : évaluation des compétences 12, 13, 14 et 15 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Sécurité

- Nature du test : évaluation des compétences 16, 17, 18 et 19 sous forme d'une interrogation orale ou d'un QCM suivi d'un débriefing.
- Durée minimale du test : ½ heure.

Stage et test**Navigation / Météorologie**

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5 (à l'exclusion des connaissances relatives au Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer), 6, 7, 8 et 9.
- Durée minimale de la formation : 4 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Anglais SMCP

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives à la compétence 7 du programme des tests et stages de revalidation des brevets d'officier chargés du quart à la passerelle à bord de navires d'une jauge brute égale ou supérieure à 500
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Simulateur de navigation et de manœuvre / Règles de barre

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sur simulateur agréé.
- Durée minimale de la formation : 12 heures.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Exploitation du navire de commerce /Calculs de chargement

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 12, 13, 14 et 15.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

Sécurité

- Nature de la formation : Cours de remise à niveau et d'actualisation des connaissances relatives aux compétences 16, 17, 18 et 19.
- Durée minimale de la formation : 4 heures y compris le test.
- Nature et durée du test : voir le programme du test seul.

* La formation et le test relatifs à cette compétence sont supprimés du programme de la revalidation lorsque la compétence n'est pas incluse dans la formation initiale.